

L'allemand est enseigné en discipline fondamentale et en option spécifique. En tant que discipline fondamentale, c'est la deuxième langue nationale, offerte à choix avec l'italien, ou la troisième langue. La première année est enseignée en tronc commun.

ANNEE	1	2	3	4
DF	3	3	3	3
OS		4	4	5

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'enseignement de l'allemand donne à l'élève une ouverture au monde actuel.

Il lui offre une approche du mode de vie, de la culture et de la littérature des pays où l'allemand est parlé.

Il favorise l'ouverture à la Suisse plurilingue et l'accès aux institutions et universités de notre pays. Dans ce but, des excursions, des voyages d'étude dans des villes et des régions de Suisse alémanique en particulier peuvent permettre à l'élève de mieux connaître la diversité et la richesse du pays.

Il prépare l'élève à son insertion dans le contexte européen. Dans cet esprit, la création de classes bilingues (enseignement donné par immersion dans certaines disciplines) peut être envisagée.

L'enseignement de l'allemand développe les quatre aptitudes suivantes:

- la compréhension de la langue parlée;
- l'expression de la pensée dans une langue claire;
- la compréhension de textes variés (œuvres littéraires, *Sachprosa*, etc.);
- la capacité de rédiger en termes clairs.

La connaissance de la grammaire et du vocabulaire n'est pas un but en soi, mais elle est au service de ces quatre aptitudes.

ATTITUDES FACE À L'APPRENTISSAGE

L'élève est amené à une prise de conscience de son mode de fonctionnement dans un processus d'apprentissage

et à une réflexion sur les stratégies et les méthodes de travail à mettre en œuvre. Il acquiert toujours davantage d'autonomie dans son travail, ainsi que la capacité de s'auto-évaluer.

OBJECTIFS FONDAMENTAUX

TRONC COMMUN (1^{re} année)

COMPRÉHENSION ORALE

L'élève est capable de comprendre le contenu d'un message simple, par exemple:

- informations et consignes se rapportant au travail effectué en classe;
- récit ou dialogue portant sur des expériences et activités de la vie quotidienne, ou séquences narratives (contes, histoires policières, etc.);
- description de sentiments, de comportements; prise de position;
- conversation sur un sujet d'ordre général.

EXPRESSION ORALE

L'élève acquiert la maîtrise des règles de prononciation et d'accentuation, de façon à être aisément compris.

Il est capable de répondre à des questions et de réagir à des situations, en s'exprimant de façon simple et claire.

Il apprend à réagir de façon adéquate et personnalisée dans des situations de la vie quotidienne.

Il est capable d'exprimer en termes simples son point de vue sur des sujets d'ordre général et de décrire un personnage ou une situation. Enfin, il est à même, après s'y être préparé, de raconter une histoire (par exemple un conte) et de répondre à des questions de portée générale sur un texte (par ex. une histoire policière).

COMPRÉHENSION ÉCRITE

L'élève est capable d'identifier le type de texte qu'il étudie. Il est à même d'en comprendre le sens global et d'en extraire des informations précises. Il sait mettre en application diverses stratégies de lecture qui l'aident à décrypter le texte (par exemple, déchiffrer des mots composés, reconnaître la structure d'une phrase, saisir l'articulation du texte).

Les textes abordés en 1^e année sont principalement des textes simplifiés.

EXPRESSION ÉCRITE

L'élève est capable de répondre à des questions et d'écrire un texte court dans une langue simple et correcte, par exemple :

- raconter une histoire (*Nacherzählung*);
- résumer un texte (*Zusammenfassung*);
- décrire une image ou une série d'images (*Bildbeschreibung, Bildgeschichte*);
- s'exprimer sur un sujet libre (*Aufsatz*).

2^e, 3^e et 4^e années

Au cours des trois années avant la maturité, l'élève se familiarise progressivement avec des structures linguistiques de plus en plus complexes et des nuances sémantiques

de plus en plus subtiles. Il apprend à les reconnaître et à les comprendre avant d'en intégrer une partie dans son expression écrite et orale.

DISCIPLINE FONDAMENTALE (DF)

En discipline fondamentale, l'enseignement de l'allemand vise en premier lieu à l'acquisition d'un moyen de communication utile. Pour développer ses facultés de compréhension et d'expression, l'élève s'entraîne à comprendre une information orale et, dans leurs grandes lignes, des documents sonores de tous ordres. Il est apte à saisir le sens global de textes dont l'actualité ou la thématique le concerne et à s'exprimer, oralement ou par écrit, en termes simples et corrects.

En outre, l'enseignement de l'allemand offre à l'élève un choix de textes littéraires variés. Les lectures, études et discussions qui s'y rapportent développent les approches littéraire, culturelle et personnelle des œuvres. L'analyse de ces mêmes œuvres dépasse l'aspect pratique de la maîtrise de la langue et amène l'élève à une réflexion sur les questions essentielles de l'humanité.

COMPRÉHENSION ORALE

L'élève acquiert la capacité de comprendre le message d'un germanophone et d'y répondre. Pour atteindre cet objectif, les moyens suivants peuvent être utilisés :

- différents documents sonores;
- films et vidéos;
- contacts avec des germanophones.

EXPRESSION ORALE

L'élève est capable de prendre la parole dans différentes situations, comme par exemple pour

- effectuer un compte rendu;
- formuler une interview;
- exprimer et défendre son point de vue sur la base de divers textes;
- présenter et défendre un sujet;
- expliquer un texte littéraire;
- réciter un texte poétique ou théâtral.

COMPRÉHENSION DE TEXTES VARIÉS

L'élève est amené à mettre en œuvre de manière adéquate diverses stratégies de lecture. Il est capable de lire et de comprendre des textes variés (littéraires, journalistiques ou autres).

CAPACITÉ DE RÉDIGER

L'élève est capable de rédiger avec clarté et cohérence des résumés, des comptes rendus, des interprétations de textes et des compositions. Il intègre progressivement dans sa production écrite les notions grammaticales et lexicales étudiées.

OPTION SPÉCIFIQUE (OS)

L'option spécifique doit être accessible à tous les élèves intéressés, quelle que soit leur langue maternelle. L'option spécifique tient compte des attentes et des goûts des élèves, leur laisse la possibilité de prendre des initiatives et de mener à bien un projet personnel.

Les objectifs de l'option spécifique ne se différencient pas essentiellement de ceux de la discipline fondamentale, mais le travail y est plus varié et plus approfondi.

L'élève est capable de lire des textes, littéraires ou autres, plus difficiles et plus exigeants qu'en discipline fondamentale.

En option spécifique, l'élève est amené à maîtriser des structures linguistiques plus complexes, qui lui permettent une approche plus fine et plus détaillée des textes, et une expression plus nuancée de sa pensée. Il est confronté de façon plus étroite aux réalités des pays de langue allemande, au contact d'une culture et d'une mentalité à la fois différentes et complémentaires des siennes. L'élève est en outre conduit à élargir et à enrichir au maximum sa pratique de la langue allemande, non seulement par des séjours dans des régions où cette langue est parlée, mais également par des activités interdisciplinaires au sein de l'école ou par la mise en œuvre de projets faisant appel à sa créativité.